



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-26147>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 26-26147

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-17302

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 18/02/2026

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Alès Agglomération

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20006691800018

**Ville :** Ales

**Code postal :** 30100

**Grouperement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 30

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Contrôle de l'hygiène alimentaire dans les structures des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) et les structures petite enfance de la Communauté Alès Agglomération Relance lot 1 : Contrôle de l'hygiène alimentaire dans les structures ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) de la Communauté Alès Agglomération

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71620000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Contrôle de l'hygiène alimentaire dans les structures des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) et les structures petite enfance de la Communauté Alès Agglomération. Relance lot 1 : Contrôle de l'hygiène alimentaire dans les structures ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) de la Communauté Alès Agglomération La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie aux articles L2123-1 et R2123-3 du code de la commande Publique. Le marché est conclu pour une durée d'un an ferme reconductible trois fois de façon expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. L'exécution de l'ensemble des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service. Aucune clause de garantie sera appliquée. Les prix sont révisés annuellement en cas de reconduction selon les modalités précisées dans l'article 5.2 du CCAP. Aucune variante n'est autorisée. Avance dans les conditions définies dans le CCAP.

## Section 4 - Informations rectificatives

- La date de DLRO est reportée au lundi 16 mars 2026 à 12h00.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2026